

DIANOR ENCOURAGE VIVEMENT SES ACTIONNAIRES À SOUTENIR LA DISTRIBUTION PROPOSÉE DES ACTIONS D'UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 24 AOÛT DE DIANOR

Val-d'Or (Québec) Canada – 10 août 2010 – Ressources Dianor Inc. (DOR : Bourse de croissance TSX) encourage vivement ses actionnaires à voter en faveur d'une distribution proposée par Dianor à ses actionnaires des actions d'une nouvelle société, lors de l'assemblée générale annuelle et extraordinaire de Dianor, qui doit avoir lieu à l'Hôtel Sheraton Laval, 2440, Autoroute des Laurentides, Laval (Québec), le jeudi, 24 août 2010 à 9 h 30.

Lors de l'assemblée générale annuelle, les actionnaires examineront une distribution éventuelle aux actionnaires de Dianor d'une partie des actions que détient Dianor dans une nouvelle société qui se consacrera à l'exploration diamantifère sur les propriétés Ekomiak I, II, IV, V, VI, VII et VIII de Dianor situées au Québec, dans la région de la Baie James.

À l'heure actuelle, les participations dans les propriétés Ekomiak sont partagées à égalité entre Dianor, Metalex Ventures Limited et Wemindji Exploration Inc. Sous réserve de la conclusion par Dianor d'une entente avec Metalex Ventures et Wemindji Exploration, les trois sociétés transféreront leurs participations respectives dans les propriétés Ekomiak à une nouvelle société en contrepartie d'actions de celle-ci. Après le transfert, Dianor, Metalex Ventures et Wemindji Exploration seront chacune porteuses d'un tiers des actions de la nouvelle société. Si cela est approuvé par les actionnaires de Dianor lors de l'assemblée générale annuelle, Dianor distribuera une partie des actions de la nouvelle société aux actionnaires de Dianor sous forme de dividende en actions.

Si la distribution des actions est approuvée lors de l'assemblée et Dianor conclut une entente avec Metalex Ventures et Wemindji Exploration, il est prévu que chaque actionnaire de Dianor reçoive une action ordinaire de la nouvelle société pour chaque tranche d'environ 75 actions ordinaires de Dianor qu'il détient à la date fixée. Dianor présentera une demande à la Bourse de croissance TSX en vue de l'inscription des actions de la nouvelle société. L'objectif de la distribution des actions par Dianor est de faire de la nouvelle société une société ouverte, consacrée à l'exploration diamantifère sur les propriétés Ekomiak. La distribution est également faite dans l'intention de déclencher le potentiel et la valeur non reconnus de ces éléments d'actifs et de conférer une partie de cette valeur directement aux actionnaires de Dianor. Dianor poursuivra ses activités actuelles à titre de société d'exploration diamantifère.

La distribution proposée est exposée en détail dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Dianor datée du 20 juillet 2010, dont un exemplaire a été envoyé aux actionnaires de Dianor par la poste. La circulaire est disponible sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. La distribution s'effectuera, techniquement, par la ratification par les actionnaires de Dianor du Règlement n° 2010-1, lequel réduit le montant du capital-actions émis de Dianor, et par la distribution aux actionnaires de Dianor d'actions de la nouvelle société détenues par Dianor, pour un montant correspondant à celui de la réduction du capital-actions émis de Dianor.

La distribution des actions, si elle est ratifiée par les actionnaires de Dianor lors de l'assemblée générale annuelle, ne modifiera pas les droits des actionnaires de Dianor, qui continueront de détenir le même nombre d'actions de Dianor. De manière semblable, la distribution ne modifiera pas le nombre d'actions émises et en circulation de Dianor.

Le conseil d'administration de Dianor estime que la distribution aux actionnaires d'actions de la nouvelle société, et la création d'une deuxième société ouverte, sont dans l'intérêt véritable de Dianor. Par conséquent, le conseil d'administration recommande à l'unanimité aux actionnaires de Dianor de voter EN FAVEUR de la résolution qui prévoit la ratification du Règlement n° 2010-1.

La distribution par Dianor des actions de la nouvelle société a pour condition la conclusion par Dianor d'une entente avec Metalex Ventures et Wemindji Exploration portant sur le transfert à la nouvelle société de leurs participations respectives dans les propriétés Ekomiak. Dianor ne peut garantir la conclusion d'une telle entente. À défaut d'une entente avec Metalex Ventures et Wemindji Exploration, Dianor ne procédera pas à la distribution des actions.

À propos de Dianor

Dianor est une compagnie d'exploration innovatrice qui concentre ses activités à faire progresser l'exploration diamantifère dans le Craton supérieur canadien. Le projet diamantifère Leadbetter est son projet phare et son projet d'exploration le plus avancé. Il est géographiquement bien situé et facilement accessible, soit à quelque 12 kilomètres au nord-est de la municipalité de Wawa dans le nord de l'Ontario. Depuis 2005, des travaux d'exploration considérables ont été effectués sur cette propriété, dont le conglomérat archéen vieux de 2,697 milliards d'années contient des diamants, de l'or, des saphirs et des rubis (*communiqué de presse du 18 janvier 2007*). L'estimation préliminaire de tonnage de ce conglomérat se situe entre 549 et 583 millions de tonnes (*communiqué de presse du 24 juillet 2007*). D'autres découvertes diamantifères, dont celles renfermant des diamants rares de couleur mauve, dans un contexte géologique d'âge (de période archéenne) et de type similaires, ont été faites par la société au Québec en 2008 (*communiqués de presse du 3 mars, du 10 avril et du 13 mai 2008*). Les propriétés diamantifères du Québec ont enrichi le portefeuille de la société de cibles d'exploration faciles d'accès et bon marché. Ces découvertes de diamants – tant en Ontario qu'au Québec – sont à la fois uniques et parmi les plus vieilles occurrences porteuses de diamants au monde.

Pour de amples renseignements, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

M. John Ryder, géologue

Président et chef de la direction

Ressources Dianor Inc.

Tél. : (819) 825-7090

Télé. : (819) 825-7545

Courriel : info@dianor.com

M. Daniel Duval

Président du conseil

et chef des finances

Ressources Dianor Inc.

Tél. : (819) 825-7090

Télé. : (819) 825-7545

Courriel : info@dianor.com

M. Tyler M. Troup, B. Com

Senior Associate

RMG IR

Resultz Media Group Corp.

Tél. : (877) 301-9748

Télé. : (519) 979-7820

Courriel : Tyler@thinkRMG.com

Vous pouvez également visiter notre site Web à l'adresse suivante : **www.dianor.com**

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre de vente de titres aux États-Unis. Les titres n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi intitulée United States Securities Act of 1933, en sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'État et ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ou à une personne des États-Unis à moins qu'ils ne soient inscrits en vertu de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières d'État applicables ou qu'une dispense d'inscription ne soit disponible.

Le présent communiqué de presse n'est pas destiné à être diffusé par les agences de transmission des États-Unis ni à être publié aux États-Unis.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.